

56^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**de la Fédération nationale des associations
sportives, culturelles et d'entraide**

29 au 31 mai 2024

Congrès de Ronce-les-Bains (17)

Rapport d'activités - Secteur Entraide -

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Grande Arche paroi Sud – 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 32 88 – **Courriel** : fnasce@i-carre.net – **Site** : www.fnasce.org

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

ENTRAIDE

Stéphane VACHET, Vice-Président

Commission permanente « Affaires Immobilières et Unités d'Accueil »



Composition

La commission permanente des Affaires Immobilières est composée en 2023, de huit représentants des ASCE jusqu'au 27 juin 2023 et de 6 à partir du 28 juin 2023, date de validation du CDF des candidatures de la commission et de quatre élus FNASCE.

Responsable : Sandrine BALAICOURT (membre du comité directeur fédéral)

Adjoint : - - -

Autres membres :
Chantal BALNY (ASCEE 50)
Roland BIGORRE (membre du comité directeur fédéral)
Pascal BLANDEL (ASCE 56)
Valérie BOSSARD (ASCE 44)
Bruna CHANEL OLIVE (membre du comité directeur fédéral)
Serge GOENAGA (ASCE 33)
Charlotte MOUCHON (ASCE 69) - jusqu'au 27 juin 2023
Jacky MOUSSET (ASCE 17)
Michel SGIAROVELLO (ASCE 11) - jusqu'au 27 juin 2023
Stéphane VACHET (vice-président Entraide de la FNASCE)



Missions

La CPAI est compétente pour tout ce qui concerne les affaires immobilières et les UA.

La commission travaille sur :

- le suivi des dossiers des UA, la gestion des UA appartenant à la FNASCE (6 UA) ;
- l'aide et les conseils aux ASCE gestionnaires d'UA ;
- la proposition d'outils d'aide pour les gestionnaires UA ;
- la mise en place de la politique d'aides pour les UA (achat et travaux) ;
- la gestion du logiciel Oscar/Olgua ;
- les aides financières et les avances pour travaux sur les UA ;
- les aides financières pour l'acquisition d'une UA ;
- la préparation et l'animation de l'atelier des journées DASCE ;
- l'anticipation sur les futures évolutions du mouvement.



Réunions

La commission s'est réunie les 31 mai et 1er juin 2023 à la défense et le 21 décembre 2023 en visioconférence, pour traiter les demandes d'aides et avances des ASCE et les différents dossiers.



Bilan

Bilan des séjours en U.A. (hors séjours gratuits)

Le parc immobilier qui permet d'accueillir les adhérents tout au long de l'année, est composé de 362 unités d'accueil, dont 206 « Etat » conventionnées avec les services du Ministère. A noter la perte de 3 UA dans le 65.

Régulièrement la CPAI reçoit des demandes d'aides ou avances pour préserver ce patrimoine nécessaire à notre action sociale.



Les demandes d'UA en 2023

- 15 271 ont été enregistrées sur Oscar.

Traitement des demandes

- 6 216 familles se sont vues attribuer une UA ;
- 7 261 demandes n'ont pu être honorées cette année ;
- 1 576 séjours ont été refusées par les adhérents pour diverses raisons.

Bilan des aides pour l'acquisition d'une U.A. ou pour des travaux de rénovation

11 dossiers ont été étudiés en 2023 pour un montant de 37 425 € d'aides :

- 9 rénovations d'UA (ASCE 02, 10, 11, 31, 33, 40, 60, 64, 971) ;
- la rénovation de l'accès du site d'Argeton (29) comprenant plusieurs UA (ASCE 29, 57, 59, 70) ;
- la création d'un terrain de pétanque accolé à une salle d'activités (ASCE 33 CEREMA).

La CPAI a formulé des avis favorables sur 10 dossiers, en demandant la fourniture d'une convention de mise à disposition signée entre l'ASCE et l'administration locale, qui couvre la durée de l'amortissement des travaux envisagés.

La CPAI a formulé un avis défavorable à des travaux de désinsectisation d'un mobile-home de l'ASCE 10 en raison de la non éligibilité de ces travaux.

Il n'y a eu aucune avance demandée en 2023.

Les aides qui peuvent être accordées

• Les aides travaux ou acquisition (hors Fonds de Solidarité Unités d'Accueil - FSUA)

Ces aides vont de **1 500 € à 10 000 €** selon des critères tenant compte de la nature du bien immobilier (mobile-home ou UA/bien immobilier en dur). La FNASCE verse également des avances remboursables sur 2 à 4 années, d'un montant identique ou inférieur à celui de l'aide. Pour ces dossiers, une convention est établie. Le financement d'une aide ou d'une avance par la FNASCE engage l'ASCE à offrir au minimum un séjour gratuit, pendant la durée de la convention mais cette bonne action sociale peut et « doit » se prolonger au-delà. Les ASCE qui ne sont pas éligibles au FSUA peuvent bénéficier des aides prévues dans la charte de gestion, que ce soit pour des travaux ou pour l'achat d'une nouvelle UA.

• Les aides au titre du FSUA

Lors du congrès de Marseille en 2018 il a été adopté l'extension du Fonds de Solidarité Unités d'Accueil (FSUA) accessible aux ASCE ne disposant pas d'UA en dur et en bien propre et qui souhaitent en acquérir une. L'aide peut être de 40 000 € maximum. L'aide pour l'achat d'une seconde ou troisième UA peut être de 20 000 € maximum.

Bilan des aides accordées au titre du FSUA

- **2014** : l'ASCE 05 a obtenu une aide de 35 000 € et un prêt de 7 000 €. Elle a aujourd'hui entièrement remboursé son prêt
- **2017** : l'ASCE 38 a obtenu une aide 38 000 €
- **2018** : l'ASCE 61 a obtenu une aide de 30 000 € et l'ASCE 2A 25 000 €
- **2020** : l'ASCE 34 a obtenu une aide de 50 000 €
- **2022** : l'ASCE 39 a obtenu une aide de 25 000 €

Les travaux de la CPAI en 2024

La convention établie lorsqu'une aide est accordée, entre l'ASCE et la FNASCE, ont été revues. Le versement de 80 % de l'aide sera versé à la signature et les 20 % restant lors de la



fourniture des factures.

Les conventions Fond de Solidarité d'Unité d'Accueil et mobile-home ont été retravaillées.

Le toilettage du site internet a été travaillé pour une mise en place lors de la bascule du site FNASCE..



Perspectives

Les orientations pour 2024

L'enquête sur les UA Etat se fera annuellement pour répondre à la convention pluri-annuelle d'orientation (2023-2027) signée avec le ministère.

Recensement des UA en biens propres des ASCE.

Evolution du nouveau logiciel OLGUA pour faciliter l'utilisation des gestionnaires d'unité d'accueil.

Mieux prendre en compte l'accessibilité des unités d'accueil.

Enfin, je tiens à remercier Charlotte MOUCHON et Michel SGIAROVELLO qui ont quitté la CPAI en 2023.

Je remercie également l'ensemble des membres de la CPAI pour leur travail et leur investissement dans ces travaux.

Stéphane VACHET

Vice-président Entraide

Sandrine BALAICOURT

Responsable de la commission

Commission permanente "Action Sociale"

Fonctionnement

La commission permanente de l'action sociale (CPAS) est composée en 2023, de huit (8) représentants des ASCE, quatre (4) élus FNASCE et d'un permanent référent.

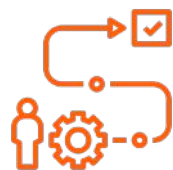


Composition

Responsable : Vanessa MAGNIER (membre du comité directeur fédéral)
Adjoint : Guy LONGUEMARE (membre du comité directeur fédéral)

Autres membres : Chantal BALNY (ASCEE 50)
Aude CARRE (ASCE 44)
Loetitia DESCHAMPS (ASCE 86)
Christine HENNE (retraitee ASCEE 05)
Serge GOENAGA (retraitee ASCE 33)
Liliane LUONGO (retraitee ASCE 83)
Michel NICOT (ASCE 91)
Valérie RENAUDINEAU (ASCE 56)
Marie-Christine RIVOIRE (membre du comité directeur fédéral)
Stéphane VACHET (Vice président Entraide)

Chargé de dossier : Sandrine BROYART (mise à disposition de la FNASCE)



Missions

La commission travaille sur :

- les séjours gratuits,
- les aides aux séjours en colonies de vacances,
- les aides spécifiques aux adhérents,
- la préparation et l'animation de l'atelier des journées DASCE.





Cette commission s'est réunie 3 fois en 2023 :

- En janvier pour l'attribution des séjours gratuits d'été et l'étude de dossiers spécifiques ;
- En mai afin d'organiser l'atelier entraide des journées DASCE sur la sensibilisation au handicap, et pour l'avancée de la future application (UA + adhérents + Séjours gratuits) ;
- En novembre, pour l'attribution des séjours gratuits printemps et pour les divers sujets liés à l'entraide.



Bilan

Séjours gratuits

Les chiffres pour les demandes en séjours gratuits printemps, et en période « pour tous » en 2023 est quasi identique à 2022.

Il y a eu par contre une hausse sensible des demandes de séjours gratuits été (30 demandes en plus) par rapport aux deux dernières années qui avaient été impactées par le Covid.

Parmi toutes les demandes, ont été traités en priorité :

- 1 dossier d'une famille victime de violences familiales pour laquelle il a fallu trouver une solution d'hébergement en urgence pour plusieurs semaines ;
- 11 dossiers "Veufs et orphelins du Ministère », pour rappel, ces demandes concernent des agents ayant perdu leur conjoint, et se retrouvant seul avec leurs enfants dans un contexte évidemment très difficile ;
- 7 dossiers dont l'un des membres de la famille est en situation de handicap ou longue maladie ;
- 1 dossier dont l'un des enfants de la famille est en situation de handicap lourd, et pour lequel il fallait un logement PMR avec lit médicalisé.

9 dossiers ont été refusés, car demandés par des agents hors Ministère de l'Écologie (Ministère de l'Intérieur, Conseil départemental, collectivité), pour rappel, seuls les agents payés par le MTE/MTCT sont éligibles aux séjours gratuits.



Année 2023	Printemps	Été	Séjours pour tous	Bilan
Dossiers de demandes étudiés	38	145	27	210
Nombres de familles qui sont parties	29	118	22	169
Nombre d'avis négatifs de la commission	4	13	2	19
Familles ayant refusé la proposition de séjour	5	15	3	23

Les offres de séjours

- 115 semaines offertes par les ASCE
- 26 semaines achetées aux partenaires de la FNASCE
- 16 semaines achetées aux ASCE



- 12 semaines offertes par la FNASCE dans ses UA (Argenton et Paris)

Au total, ce sont **169** familles qui sont parties en vacances, **538** personnes ont profité de ces séjours gratuits, dont **300** enfants.

Aides individuelles

Aides au transport (accordées suite aux séjours gratuits)

- 109 demandes pour 44 ASCE pour un montant de 9 960 €

Aides aux séjours en colonie de vacances

- 21 demandes pour 23 enfants et 11ASCE pour un montant de 2 572 €

Aides aux challenges

- 1 demande pour 1 ASCE pour un montant de 211 €

Aides exceptionnelles

Aucune demande d'aide exceptionnelle n'a été faite en 2023..... 0 €

Soit un total d'aides individuelles d'un montant de **12 743 €**

Détail de l'entraide pour l'année 2022

- Achat séjours partenariat 23 739 €
- Aides semaines offertes par les ASCE 40 625 €
- Aides semaines offertes par la FNASCE Argenton 2 625 €
- Achat séjours supplémentaires aux ASCE 5 475 €
- Aides financières par les ASCE (participation par chèque ou virement) 12 730 €
- Aides Individuelles (colonies+transports+aides exceptionnelles) 12 743 €

Pour un montant total de **97 937 €**



Séjours en France – Actifs libérés

Du 18 septembre au 24 septembre 2023 le séjour tourisme organisé par l'ASCE 16 a permis à 50 actifs libérés de découvrir le patrimoine de la Charente.



Stéphane VACHET
Vice-président Entraide

Vanessa MAGNIER
Responsable de la commission

Guy LONGUEMARE
Responsable adjoint